

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎ 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@orange.fr

SEANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne
HEINTZ Françoise - JACOB Valérie
KUHN-SCHNEPP Anita - LEONHART Audrey
MILLER Yann - REINHARDT Michel

Excusées :

MILLER Pascal - WEIL Sabine

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 9

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Audrey Leonhart est désignée secrétaire de séance.

2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 12 avril 2021

Le PV de la réunion du 12 avril 2021 est approuvé et signé à l'unanimité.

3. Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

- **À compter de 2021**, la TCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).
- **Pour 2022**, les coefficients multiplicateurs adoptés avant le 1er juillet 2021 devront être choisis parmi les valeurs suivantes : 6, 8 ou 8,5.
- **En 2023**, les collectivités qui étaient bénéficiaires de la TCFE percevront une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 augmenté de 1,5%, auquel est appliquée l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021.
- **À compter de 2024**, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-3.

De ce fait, il ne sera plus possible de moduler les coefficients par délibération à compter de l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU

- l'exposé de M. le Maire informant sur les nouvelles règles s'appliquant en matière de TCFE et ses modalités d'application au 1^{er} janvier 2021
- l'article 54 de la loi de finances pour 2021

CONSIDERANT :

- la nécessité d'adopter un coefficient multiplicateur applicable à partir de 2022 qui doit être choisi entre 6, 8 et 8,5
- que la commune a adopté par délibération du 28/9/2015 le coefficient multiplicateur à 6

APRES EN AVOIR DELIBERE décide à l'unanimité :

- de fixer à compter de l'année 2022 le coefficient multiplicateur à 6 (six).

4. Cession d'un bout de la parcelle 298 en section 01 au lieudit « In der Hef »

M. le Maire

- informe de la vente « Consorts Bernhardt à M. Lepillier » des parcelles en section 01 n° 176 et 177 au lieudit « In der Hef »
- informe que la commune est propriétaire de la parcelle 298 qui s'étend de la parcelle 177 jusqu'au terrain située après la construction de Boos Franck
- informe que cette parcelle se situe entre le trottoir et les différentes propriétés
- propose de céder à l'acquéreur le bout de parcelle situé devant les parcelles n° 176 et 177

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité,

- de céder ce bout de parcelle d'une contenance de 0,68 are à M. Bryan LEPILLIER domicilié 52, rue Principale à 67350 Kindwiller
- de fixer le prix de cession à 1.000 € (mille euros)
- de confier la rédaction de l'acte à l'Etude Me Joëlle RASSER à Ingwiller
- de confier l'arpentage et la requête en inscription à Dominique JUNG géomètre à Saverne
- de prendre en charge les frais de géomètre
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables du dossier

5. Commune Nature - Démarche « Eau et Biodiversité »

Signature d'une charte régionale et participation à l'opération « Commune Nature »

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries....) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le conseil municipal de Bischholtz, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'inscrire la commune de Bischholtz à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.

AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6. Salle polyvalente

M. le Maire informe le conseil des différentes évolutions du dossier de rénovation de la salle polyvalente, à savoir :

- que les travaux ne peuvent pas encore démarrer
- que l'étude sur la structure de la toiture qui détermine la capacité portante de la ferme bois et des pannes en devers de la toiture révèle des insuffisances pour assurer la stabilité transversale de l'ensemble.

- qu'à la vue du risque élevé sur la structure de la salle, le maire est contraint de fermer la grande salle et qu'elle ne pourra pas être louée ni par les habitants, ni par les associations jusqu'à nouvel ordre. Un arrêté de fermeture sera pris par le Maire.
- qu'il y a lieu de préparer un dossier de consultation pour faire appel à des architectes de structure
- que Mme Patricia Loux s'est retirée du projet n'étant pas en mesure d'assurer la mission d'assistant à maître d'ouvrage (AMO) pour des raisons d'assurance, de garantie et de responsabilité
- que le dossier de subvention déposé au titre de la DETR a reçu un avis favorable. Par arrêté préfectoral du 14 juin 2021, portant attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention de 25.338 € nous a été notifiée.

Michel Reinhardt demande d'associer les associations du village au projet d'ensemble.

M. le Maire répond qu'il y a lieu de reprendre l'étude à ses débuts et qu'il reviendra sur le sujet avec les associations.

7. Elections Départementales et Régionales

Le conseil municipal prépare le planning des assesseurs du bureau de vote des 20 et 27 juin 2021.

8. Fête nationale

Le conseil municipal décide de ne pas organiser la fête nationale du 13 juillet 2021 à Bischholtz.

9. Commissions vie locale et communication

Evelyne Decker prend la parole au nom des commissions et :

- informe qu'un groupe WhatsApp » a été créé regroupant les membres des commissions
- propose la création d'un groupe « WhatsApp » avec les membres du conseil municipal pour la transmission groupée d'informations courtes
- que le sujet sur la suppression d'un des 2 comptes Facebook est toujours en cours
- qu'un « Flash Info juillet » sera préparé et distribué aux habitants
- que la réflexion sur un nouveau titre à donner au bulletin communal est en cours

10. Transfert de classe de Schillersdorf à Mulhausen

M. le Maire informe les conseillers du projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Schillersdorf. Ce projet a été présenté lors d'une réunion aux maires du RPI.

La personne qui souhaite créer cette MAM est à la recherche d'un local pouvant accueillir cette structure, sachant que les investissements liés à cette opération seraient à la charge de la commune et les coûts de fonctionnement à la charge de l'association. Différents scénarii ont été envisagés avec les maires, à savoir : le presbytère de Schillersdorf ou la classe inoccupée de Mulhausen. Après réflexion, la solution de la classe de Schillersdorf apparaît la plus simple.

Lors de sa séance du 8 juin 2021, le conseil municipal de Schillersdorf a décidé à l'unanimité :

- d'octroyer la classe de Schillersdorf à la future MAM
- de transférer la classe de CP-CE1 de Schillersdorf à Mulhausen.

Vu les explications données par le Maire, Thierry SPACH, le conseil municipal de Bischholtz donne à l'unanimité un avis favorable au transfert de la classe de CP-CE1 de Schillersdorf à Mulhausen.

11. Divers

Valérie Jacob :

- informe que les lettres Bischholtz du panneau d'entrée d'agglomération rue d'Ingwiller sont illisibles. Le maire répond que la CeA prévoyait de remplacer les panneaux d'agglomération sur le département et pourrait rajouter le panneau avec le nom du village en alsacien.

Françoise Heintz :

- constate que les bancs, dont le sujet a été abordé à maintes reprises, ne sont toujours pas installés.

Michel Reinhardt s'était proposé de s'en occuper, et présente le devis pour 2 bancs en rondins pour un coût global de 250 €. Il passe commande et propose de prévoir une matinée de montage pour les installer.

- souligne que les écluses aux entrées de village sont dégradées et qu'il manque un certain nombre de plots.

Le maire pense qu'il faut revoir le système de fixation et il s'en occupera.

- signale que les cadrans de l'horloge ne sont pas en accord.

Le maire prendra rendez-vous avec le technicien campanaire André Voegele.

Yann Miller :

- demande si une date de démarrage des travaux dans la rue Bernert et du lotissement est fixée

Le maire répond que le démarrage des travaux dans la rue Bernert et de viabilisation du lotissement est prévu le 16 août 2021 par les Ets Jean Lefebvre, attributaire du marché. Le couple Ritter/Serfass est toujours intéressé pour prendre le lot du haut.

Evelyne Decker :

- informe qu'un petit groupe de citoyens s'est retrouvé pour une action de soutien à notre langue régionale et demande si la photo et son texte « BESCHHOLZ RED ELSASSICH » peuvent être publiés.

Le maire ne souhaite pas une publication dans les DNA, mais à eux de voir s'ils souhaitent le faire sur facebook.